

AFB ELECTRICITE
Société à responsabilité limitée (Eurl)
au capital de 7 600,00 Euros
Siège social :
2 IMPASSE DES FOINS
67120 ERNOLSHEIM SUR BRUCHE
R.C.S SAVERNE : 2004B1410

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 01/06/2010

Le 01/06/2010, à 9 H,

Monsieur François BOULON, détenant 76 parts sociales sur 76,

Associé unique de la société AFB ELECTRICITE, s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique.

Monsieur François BOULON préside la séance en qualité de Gérant unique.

Le Président constate que l'associé unique possède la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée Extraordinaire peut valablement délibérer.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Transfert du siège social**

Le Président met aux voix la résolution unique suivante :

Résolution unique :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer à compter du 01/06/2010 le siège social à l'adresse suivante :

**5 rue de la Fontaine
67990 OSTHOFFEN**

et décide de modifier l'article 5 des statuts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance associé unique.

M. François BOULON
Associé unique - Gérant

